



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE

France
Synthèse par pays

ENQUÊTE BEI SUR L'INVESTISSEMENT

2021

ENQUÊTE BEI SUR L'INVESTISSEMENT

France

Synthèse par pays

Enquête de la BEI sur l'investissement – Synthèse par pays : France

© Banque européenne d'investissement (BEI), 2022. Tous droits réservés.

À propos de l'enquête de la BEI sur l'investissement (EIBIS)

Menée depuis 2016, l'enquête du Groupe BEI sur l'investissement est une étude annuelle unique en son genre qui sonde quelque 13 500 entreprises. Elle s'intéresse aux entreprises de tous les États membres de l'Union européenne ainsi qu'à un échantillon d'entreprises au Royaume-Uni et aux États-Unis.

L'enquête recueille des données sur les caractéristiques et les résultats des entreprises, sur leurs investissements antérieurs et leurs projets pour l'avenir, ou encore sur leurs sources ou leurs problèmes de financement, et sur les autres défis qu'elles doivent relever, comme la lutte contre les changements climatiques et la transformation numérique. Basée sur un échantillonnage stratifié, l'enquête EIBIS est représentative à l'échelle des 27 États membres de l'UE, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que des quatre catégories d'entreprises (des microentreprises aux grandes entreprises) et de quatre grands secteurs économiques (industrie manufacturière, construction, services et infrastructures). L'enquête vise à constituer un éventail d'observations, à l'appui de l'analyse de données issues de séries chronologiques. Les observations peuvent également avoir pour point de départ les bilans et les comptes de résultat des entreprises. L'enquête EIBIS a été conçue par le département Analyses économiques de la BEI, et est gérée par ce même département avec le soutien d'Ipsos MORI.

À propos de la présente publication

Cette série de rapports propose une synthèse des données collectées pour les 27 États membres de l'UE, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ces documents ont pour objet de fournir un aperçu des données. Aux fins de ces publications, les données sont pondérées en fonction de la valeur ajoutée afin de mieux refléter la contribution des différentes entreprises à l'activité économique. Contact : eibis@eib.org.

Télécharger les conclusions de l'enquête de la BEI sur l'investissement pour chaque pays de l'UE ou consulter le portail de données à l'adresse www.eib.org/eibis.

À propos du département Analyses économiques de la BEI

Le département Analyses économiques de la BEI a pour mission de fournir des analyses et des études économiques destinées à aider la Banque à mettre en œuvre ses opérations et à définir son positionnement, sa stratégie et ses politiques. Fort d'une équipe de 40 économistes, le département est placé sous la direction de Debora Revoltella.

Principaux contributeurs à la présente publication

Ludovica Massacesi, Christoph Weiss, Julie Delanote, Irene Rizzoli.

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI.

À propos d'Ipsos Public Affairs

Ipsos Public Affairs travaille en étroite collaboration avec des autorités nationales, des services publics locaux et le secteur des organisations à but non lucratif, ainsi qu'avec des organisations internationales et supranationales. Son personnel, composé d'environ 200 chargés d'études basés à Londres et à Bruxelles, étudie principalement des questions ayant trait aux politiques et aux services publics. Leurs travaux de recherche éclairent de manière décisive les décideurs et les collectivités.

Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org. Vous pouvez également prendre contact avec notre bureau d'information, à l'adresse info@eib.org.

Publié par la Banque européenne d'investissement.

Enquête EIBIS 2021 – France

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Dynamique et tendances d'investissement

Les résultats de l'enquête EIBIS 2021 mettent en évidence une amélioration des perspectives d'investissement. On note un plus grand optimisme des entreprises françaises concernant leurs plans d'investissement en 2021 : elles sont en effet plus nombreuses à prévoir une augmentation de leurs investissements plutôt qu'une réduction (avec un solde net de 10 %), ce qui constitue un net retournement par rapport à l'enquête EIBIS 2020. Toutefois, la proportion des entreprises qui ont investi est tombée à 65 % (elle était de 82 % l'année précédente) et est inférieure à la moyenne de l'UE (79 %). Les machines et équipements ont concentré l'essentiel des investissements (48 % du total), devant la formation des employés (17 %) et les logiciels, les données, l'informatique et les sites web (13 %).

Répercussions de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu une forte incidence sur les ventes et les investissements des entreprises françaises. Une entreprise sur deux a subi une baisse de son chiffre d'affaires à cause de la crise sanitaire (soit une proportion qui s'inscrit dans la moyenne de l'UE, à 49 %), tandis que 14 % ont enregistré une augmentation. Par ailleurs, une entreprise sur quatre (24 %) a revu ses plans d'investissement à la baisse à cause du coronavirus, celles qui les ont révisés à la hausse ne représentant que 1 %. Interrogées sur les mesures à court terme prises pour faire face à la pandémie, les entreprises ont insisté tout particulièrement sur la transformation numérique : 37 % d'entre elles affirment que la pandémie les a amenées à investir pour renforcer l'utilisation du numérique (contre 46 % pour les entreprises de l'UE).

Besoins et priorités en matière d'investissement

Il ne fait aucun doute que la crise sanitaire aura des répercussions à long terme sur les besoins et les priorités : près de 44 % des entreprises disent anticiper une utilisation accrue des technologies numériques à long terme dans ce contexte, soit une proportion nettement supérieure à celle mise en évidence dans l'enquête EIBIS 2020 (21 %). On observe une diminution de la proportion des entreprises fonctionnant à pleine capacité ou au-delà (de 67 % dans l'enquête EIBIS 2020 à 56 % dans l'édition 2021). Elle reste toutefois supérieure à la moyenne de l'UE (49 %). En ce qui concerne le déficit d'investissement, 16 % des entreprises déclarent avoir investi trop peu au cours des trois dernières années. Ce pourcentage correspond à celui de l'enquête EIBIS 2020 et à la moyenne de l'UE. Pour les trois années à venir, le remplacement de bâtiments et d'équipements existants constitue la priorité d'investissement la plus communément citée (39 %, soit plus que la moyenne de l'UE, à 33 %). Viennent ensuite le développement ou la mise sur le marché de nouveaux produits ou services (27 %) et le renforcement des capacités (24 %).

Activités d'innovation

Environ 29 % des entreprises françaises ont développé ou adopté de nouveaux produits, procédés ou services dans le cadre de leurs activités d'investissement en 2020, soit une proportion inférieure à la moyenne de l'UE (36 %). Près de la moitié des entreprises (48 %) ont adopté au moins une des technologies numériques de pointe sur lesquelles elles ont été interrogées. Cette proportion est également inférieure à la moyenne de l'UE (61 %).

Moteurs et freins

Dans l'ensemble, les entreprises s'attendent à une amélioration du climat économique ainsi que des perspectives commerciales dans leur secteur dans les douze prochains mois. On note ici un changement important par rapport aux conclusions de l'enquête EIBIS 2020, où la perception des perspectives à court terme était négative. Toutefois, les entreprises restent pessimistes face au contexte politique ou réglementaire.

Les deux entraves à l'investissement les plus fréquemment citées sont l'incertitude quant à l'avenir (72 %) et le niveau de disponibilité de personnel qualifié (64 %).

Financement de l'investissement

Les conditions d'accès au financement restent favorables. Seulement 2 % des entreprises établies en France peuvent être considérées comme restreintes dans leurs possibilités de financement, soit un pourcentage inférieur à la moyenne de l'UE (5 %). Globalement, pour 2020, les entreprises ayant recours à des financements externes se disent satisfaites du montant, du coût, de la durée, des sûretés exigées et du type de financement externe reçu. Celles qui ne le sont pas représentent entre 1 % et 2 %. En raison de la crise sanitaire, une entreprise sur cinq (20 %) a emprunté davantage, soit une proportion comparable à la moyenne de l'UE (16 %).

Six entreprises sur dix (58 %) déclarent avoir reçu un soutien financier depuis le début de la pandémie, ce qui correspond à la moyenne de l'UE (56 %). Toutefois, la proportion des entreprises françaises qui ont bénéficié d'un nouveau crédit bonifié ou garanti est supérieure à la moyenne de l'UE (22 % contre 17 %), mais elle est inférieure pour ce qui est de l'obtention de subventions ou d'autres aides financières non remboursables (23 % contre 36 %). Une entreprise sur six (16 %) indique avoir bénéficié de nouveaux délais de paiement, ce qui s'inscrit dans la moyenne de l'UE (17 %).

Changements climatiques et efficacité énergétique

Une majorité d'entreprises (55 %) déclarent que les changements climatiques ont actuellement une incidence sur leur activité, ce qui est globalement conforme aux résultats de l'enquête EIBIS 2020 (62 %) et à la moyenne de l'UE (58 %). Les entreprises françaises commencent à prendre en compte les risques liés à la transition vers la neutralité carbone : 28 % considèrent que la transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes au cours des cinq prochaines années représente un risque pour elles ; 27 % estiment être bien placées pour tirer parti de cette transition, et 45 % pensent qu'elle sera sans incidence pour elles. Ces pourcentages s'inscrivent dans la moyenne de l'UE.

Près de quatre entreprises sur dix (37 %) ont déjà investi pour lutter contre les incidences des changements climatiques et 38 % envisagent de le faire dans les trois prochaines années. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne de l'UE (43 % et 47 % respectivement). Une entreprise sur quatre (25 %) déclare avoir investi dans des mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique en 2020. Ce chiffre est en forte baisse par rapport à l'enquête EIBIS 2020 (55 %) et nettement inférieur à la moyenne de l'UE (37 %). Les entreprises ont alloué en moyenne 7 % du total de l'investissement à l'amélioration de l'efficacité énergétique, ce qui est comparable à la moyenne de l'UE (9 %).

Gestion de l'entreprise, équilibre hommes-femmes et effectifs

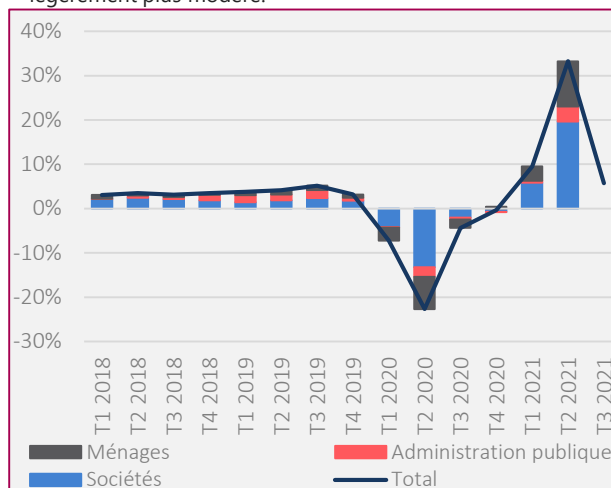
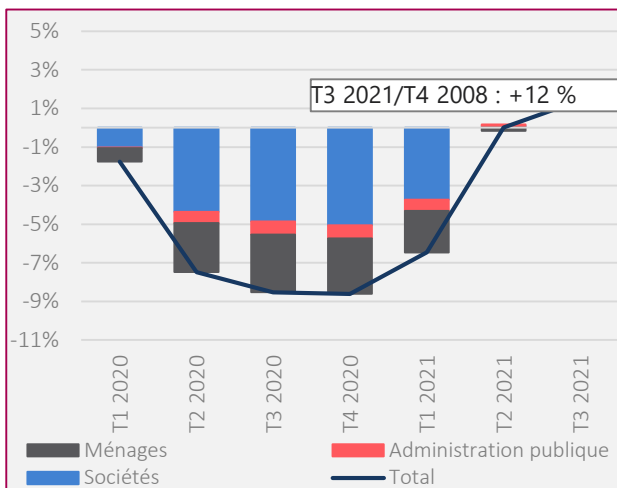
Environ 40 % des entreprises indiquent avoir utilisé un système de suivi stratégique et 66 % avoir déployé des efforts pour atteindre un équilibre hommes-femmes en 2020. Les entreprises de l'UE ont eu plus tendance à employer un système de suivi stratégique (55 % en moyenne) et moins tendance à chercher à atteindre un équilibre hommes-femmes (60 % en moyenne). Dans l'ensemble, on note des variations peu importantes des effectifs des entreprises françaises dans le contexte de la pandémie.

Dynamique et tendances d'investissement

DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

À la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19, les investissements ont chuté de manière spectaculaire au premier semestre de 2020. Au quatrième trimestre de 2020, ils étaient inférieurs de 8,6 % à leur niveau d'avant la crise en 2019. Cette baisse est imputable à l'effondrement des investissements des entreprises et des ménages, dû principalement à la fermeture des lieux de travail et aux injonctions de rester chez soi.

Une amélioration s'est amorcée à partir du premier trimestre de 2021 : au deuxième trimestre de 2021, les investissements affichaient un niveau supérieur de 33 % à celui constaté à la même période l'année précédente, grâce au soutien public et à la reprise des investissements du côté des ménages et des entreprises. Le volume total d'investissement a continué à augmenter au troisième trimestre de 2021, quoiqu'à un rythme légèrement plus modéré.



Le graphique de gauche illustre l'évolution de la formation brute de capital fixe totale (en termes réels), par secteur institutionnel. Les données converties en sommes sur quatre trimestres sont corrigées du déflateur implicite de la FBCF totale. La somme sur quatre trimestres de la FBCF totale au T4 2019 est normalisée à zéro. Source : Eurostat.

Le graphique de droite illustre le taux de croissance de la formation brute de capital fixe totale en glissement annuel (en termes réels), par secteur institutionnel. Les données sont corrigées du déflateur implicite de la FBCF totale.

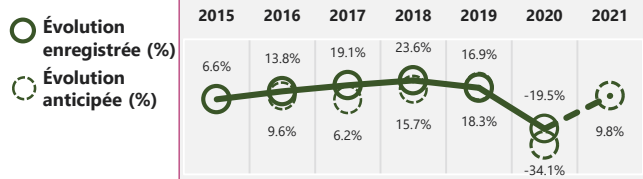
Source : Eurostat.

CYCLE D'INVESTISSEMENT ET ÉVOLUTION DES ANTICIPATIONS D'INVESTISSEMENT

Avec la reprise, on note un plus grand optimisme des entreprises françaises concernant leurs plans d'investissement en 2021 : elles sont en effet plus nombreuses à prévoir une augmentation de leurs investissements plutôt qu'une réduction (avec un solde net de 10 %), ce qui constitue un net retournement par rapport à l'année précédente.

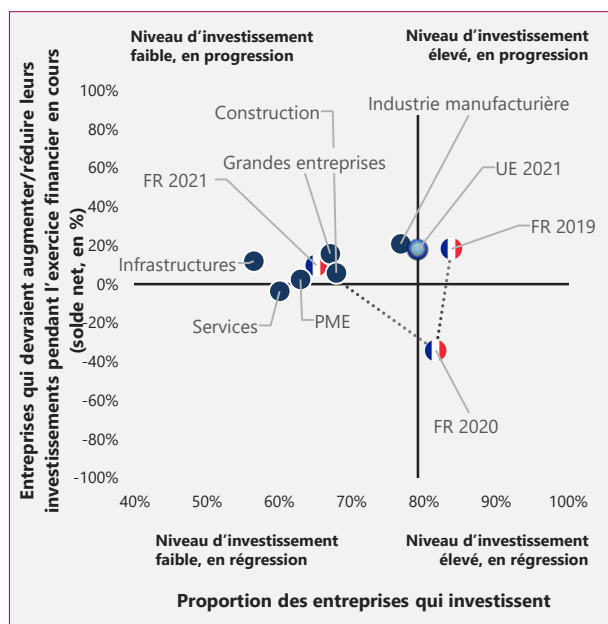
Toutefois, la proportion des entreprises qui ont investi en 2020 est tombée à 65 % (elle était de 82 % l'année précédente) et est inférieure à la moyenne de l'UE (79 %).

La proportion des entreprises qui ont investi est plus élevée dans l'industrie manufacturière (77 %) que dans les autres secteurs.



Le terme « évolution enregistrée » recouvre la proportion des entreprises qui ont investi plus, minorée de la part de celles qui ont investi moins ; le terme « évolution anticipée » recouvre la part des entreprises qui prévoient ou prévoient d'investir plus, minorée de la part de celles qui prévoient ou prévoient d'investir moins.

Échantillon : toutes les entreprises.



La proportion des entreprises qui investissent indique le pourcentage des entreprises dont les investissements par employé sont supérieurs à 500 EUR. Le point d'intersection des deux axes correspond à la moyenne de l'UE pour l'enquête EIBIS 2021.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Dynamique et tendances d'investissement

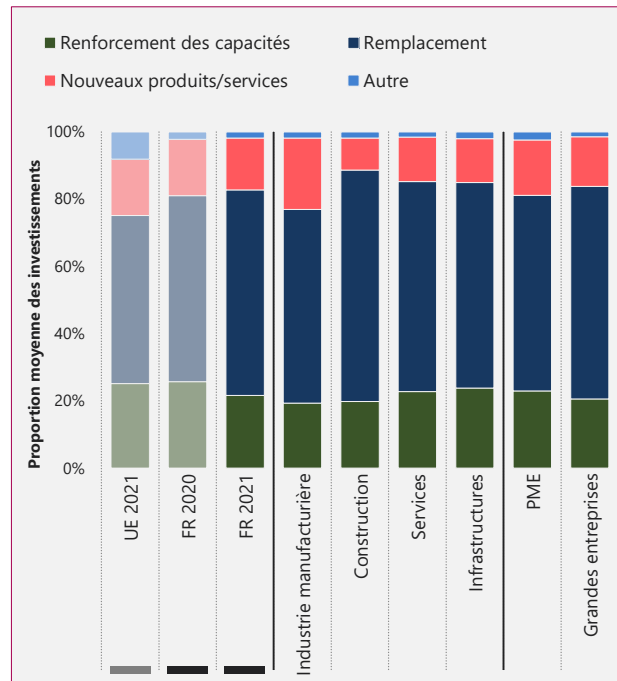
FINALITÉ DES INVESTISSEMENTS AU COURS DU DERNIER EXERCICE FINANCIER

(% des investissements des entreprises)

En moyenne, les entreprises françaises ont consacré 61 % des investissements au remplacement de bâtiments et d'équipements en 2020, un résultat conforme à celui de l'enquête EIBIS 2020 (55 %) et supérieur à la moyenne de l'UE (50 %).

La proportion des investissements visant de nouveaux produits ou services est plus élevée parmi les entreprises manufacturières (21 %) et plus faible parmi les entreprises de construction (10 %).

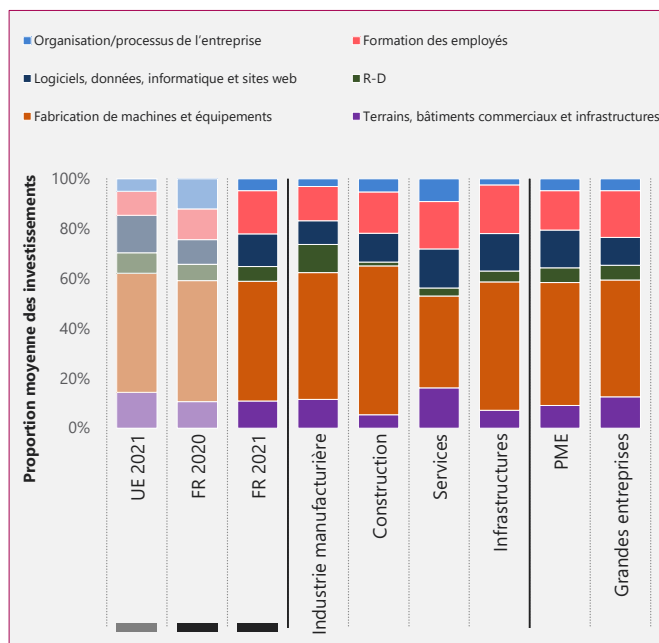
La situation est globalement comparable entre les PME et les grandes entreprises.



Q. Quelle proportion du total de l'investissement était destinée a) au remplacement de capacités (y compris bâtiments, machines, équipements et outils informatiques existants) ; b) au renforcement des capacités concernant des produits ou des services existants ; c) au développement ou à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

DOMAINES D'INVESTISSEMENT



Q. Au cours du dernier exercice financier, combien votre entreprise a-t-elle investi dans chacun des domaines suivants dans l'intention de maintenir ou d'accroître ses recettes futures ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Les machines et équipements ont concentré l'essentiel des investissements des entreprises françaises en 2020 (soit 48 % du total), devant la formation des employés (17 %) et les logiciels, les données, l'informatique et les sites web (13 %).

La part des investissements consacrée par les entreprises à la formation de leurs employés est plus élevée que dans l'enquête EIBIS 2020 (12 %) et que la moyenne de l'UE (10 %), tandis que celle consacrée à leur organisation ou à leurs processus a diminué (5 % contre 12 % dans l'édition 2020 de l'enquête).

Les domaines d'investissement varient d'un secteur à l'autre. Par exemple, les entreprises manufacturières ont eu tendance à investir plus dans la R-D que celles d'autres secteurs, tandis que les entreprises de services ont moins investi dans les machines et les équipements et plus investi dans les terrains et les bâtiments commerciaux. La situation est globalement comparable entre les PME et les grandes entreprises.

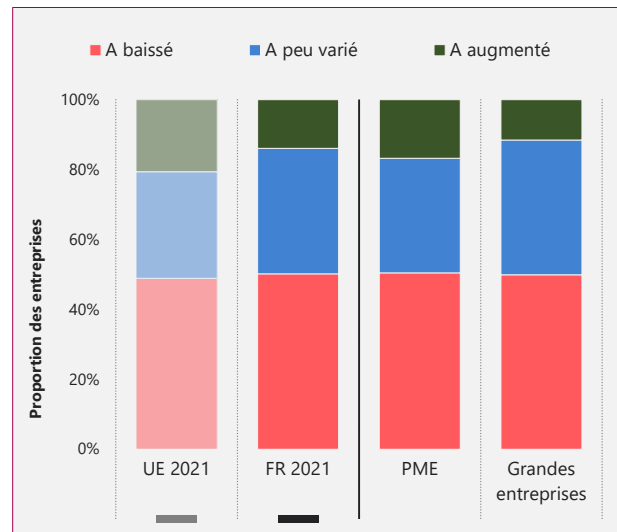
Répercussions de la pandémie de COVID-19

INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La pandémie de COVID-19 a eu une forte incidence sur les ventes. Une entreprise sur deux a vu son chiffre d'affaires reculer par rapport au début de 2020 à cause de la pandémie (soit un chiffre conforme à la moyenne de l'UE, à 49 %).

Les entreprises françaises sont moins susceptibles de rendre compte d'une augmentation de leur chiffre d'affaires par rapport à la moyenne de l'UE (14 % contre 21 %).

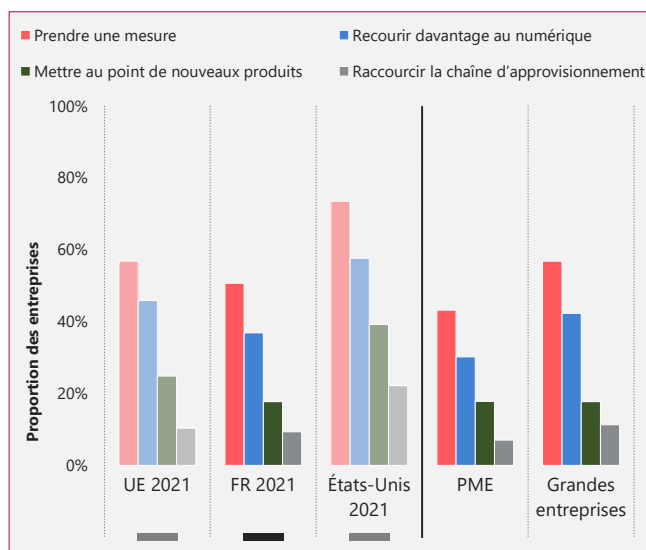
La situation est globalement comparable entre les PME et les grandes entreprises.



Q. À ce jour, quelle a été l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le chiffre d'affaires de votre entreprise par rapport au début de 2020 ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

MESURES À COURT TERME PRISES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19



La moitié des entreprises françaises (51 %) ont pris des mesures en réaction à la pandémie de COVID-19, une proportion qui correspond à la moyenne de l'UE. Le domaine d'action ou d'investissement le plus cité est celui du recours accru au numérique (37 %), mais il l'est dans des proportions inférieures à celles observées à l'échelle de l'UE (46 %). Les entreprises françaises sont également moins nombreuses que celles de l'UE dans son ensemble à avoir mis au point de nouveaux produits ou services (18 % contre 25 %).

Les grandes entreprises ont davantage pris des mesures (57 %) et déclaré recourir plus au numérique (42 %) que les PME (43 % et 30 % respectivement).

Q. Face à la pandémie de COVID-19, avez-vous pris des mesures ou effectué des investissements visant...

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Répercussions de la pandémie de COVID-19

RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

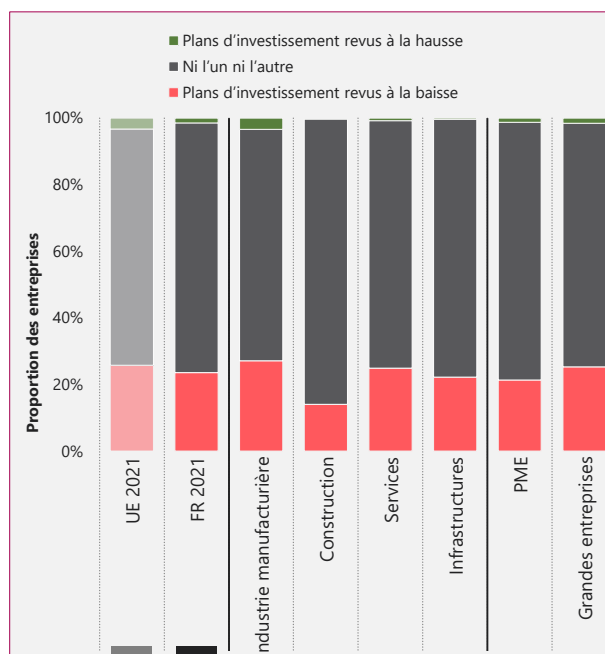
La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur l'investissement. Une entreprise sur quatre (24 %) déclare revoir ses plans à la baisse à cause du coronavirus, ce qui correspond à la moyenne de l'UE (26 %). Les entreprises qui les ont révisés à la hausse ne représentent que 1 %, soit une proportion inférieure à la moyenne de l'UE (3 %). Toutefois, les entreprises françaises sont un peu plus nombreuses par rapport à la moyenne de l'UE à déclarer ne pas modifier leurs plans d'investissement (75 % contre 71 %).

Les entreprises de construction sont les moins susceptibles de rendre compte d'une révision à la baisse de leurs plans d'investissement (14 %).

La situation est globalement comparable entre les PME et les grandes entreprises.

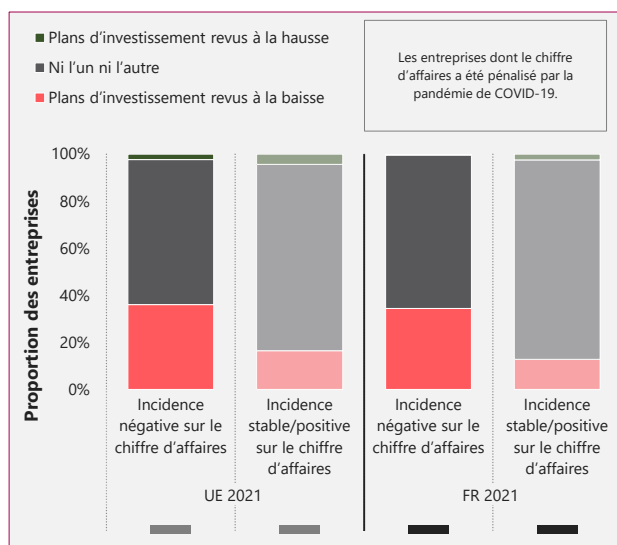
Q. Votre entreprise a-t-elle pris l'une des mesures suivantes en raison de la pandémie de COVID-19 ?

Q. Vous avez indiqué que vous avez revu vos plans d'investissement en raison de la pandémie de COVID-19. Les avez-vous revus à la hausse ou à la baisse ?



Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

HÉTÉROGÉNÉITÉ DES RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT



Les entreprises françaises dont le chiffre d'affaires a été pénalisé par la pandémie de COVID-19 sont plus susceptibles de déclarer une révision à la baisse de leurs plans d'investissement que celles dont les ventes ont été plus dynamiques.

En France, 34 % des entreprises qui ont enregistré une incidence négative sur leur chiffre d'affaires ont revu leurs plans d'investissement à la baisse, soit une proportion qui correspond à celle observée dans l'ensemble de l'UE (36 %). En revanche, seulement 13 % des entreprises qui indiquent que la pandémie de COVID-19 a eu une incidence positive ou stable sur leur chiffre d'affaires ont révisé à la baisse leurs plans d'investissement, soit une proportion là aussi conforme à la moyenne de l'UE (16 %).

Q. Pensez-vous que la pandémie de COVID-19 aura des répercussions à long terme sur l'un des éléments suivants ?

Q. À ce jour, quelle a été l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le chiffre d'affaires de votre entreprise par rapport au début de 2020 ? Votre chiffre d'affaires

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Besoins et priorités en matière d'investissement

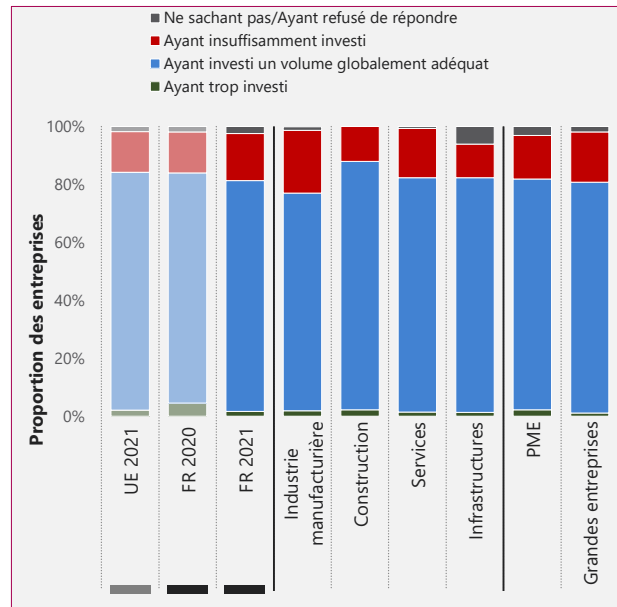
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT PERÇU

Les entreprises françaises ne jugent pas les déficits d'investissement élevés. Malgré les circonstances difficiles, la majorité d'entre elles estiment avoir investi un montant globalement approprié au cours des trois dernières années (80 %), tandis que 16 % déclarent avoir investi trop peu. Ces chiffres sont similaires à la moyenne de l'UE (82 % et 14 % respectivement).

La proportion d'entreprises déclarant avoir trop investi a diminué par rapport au résultat de l'enquête EIBIS 2020 (2 % contre 5 %).

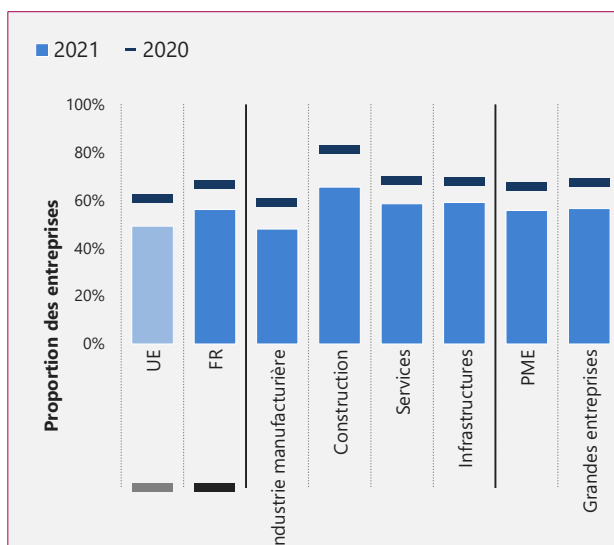
Les entreprises manufacturières sont les plus nombreuses à déclarer avoir insuffisamment investi (22 %), tandis que les entreprises des secteurs de la construction et des infrastructures sont les moins nombreuses à se prononcer en ce sens (12 %).

Q. Si vous deviez faire le bilan de vos investissements au cours des trois dernières années, diriez-vous que leur volume a été excessif, insuffisant ou globalement adéquat ?



Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ont répondu qu'elles n'existaient pas il y a trois ans).

PROPORTION D'ENTREPRISES FONCTIONNANT À PLEINE CAPACITÉ OU AU-DELÀ



La pleine capacité est la capacité maximale qui peut être atteinte par exemple en application des pratiques générales de l'entreprise concernant l'utilisation des machines et équipements, les heures supplémentaires, le travail posté, les congés, etc.

Q. Au cours du dernier exercice financier, votre entreprise fonctionnait-elle au maximum de la capacité qu'elle peut atteindre ou au-delà ?

Échantillon : toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui opèrent quelque peu ou bien en deçà de leur pleine capacité).

En France, la proportion des entreprises déclarant avoir fonctionné à pleine capacité ou au-delà en 2020 (56 %) a baissé par rapport à 2019 (67 %), mais elle reste plus élevée que la moyenne de l'UE (49 %).

Les entreprises de construction sont les plus nombreuses à avoir fonctionné à pleine capacité ou au-delà (66 %, soit 15 points de pourcentage de moins que dans l'enquête EIBIS 2020).

On note une proportion équivalente de grandes entreprises et de PME fonctionnant à pleine capacité en 2020, mais dans les deux cas, elle est inférieure à celle constatée en 2019.

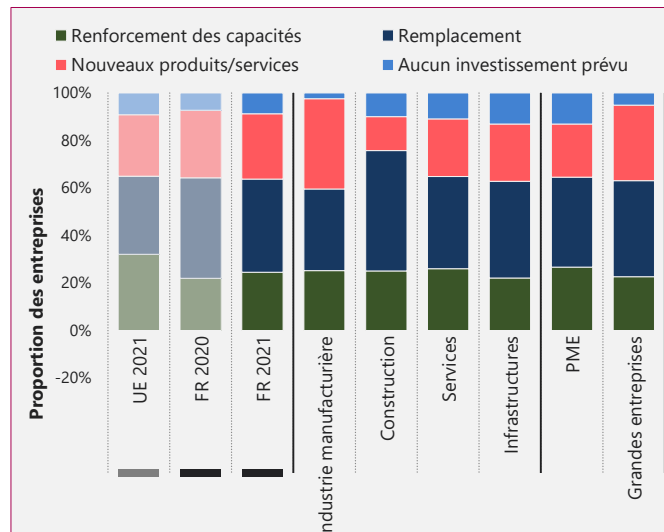
Besoins et priorités en matière d'investissement

FUTURES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT (% des entreprises)

Le remplacement de bâtiments et équipements existants est la priorité d'investissement la plus fréquemment citée parmi les entreprises françaises (39 %, soit plus que la moyenne de l'UE, à 33 %). Viennent ensuite le développement ou la mise sur le marché de nouveaux produits ou services (27 %) et le renforcement des capacités (24 %). La proportion des entreprises qui considèrent le renforcement des capacités comme une priorité est inférieure à la moyenne de l'UE (32 %).

Les entreprises manufacturières sont plus nombreuses à considérer le développement ou la mise sur le marché de nouveaux produits ou services comme une priorité (38 %, contre 14 % à 24 % dans les autres secteurs), tandis les entreprises de construction sont plus enclines à privilégier le remplacement de capacités (51 %).

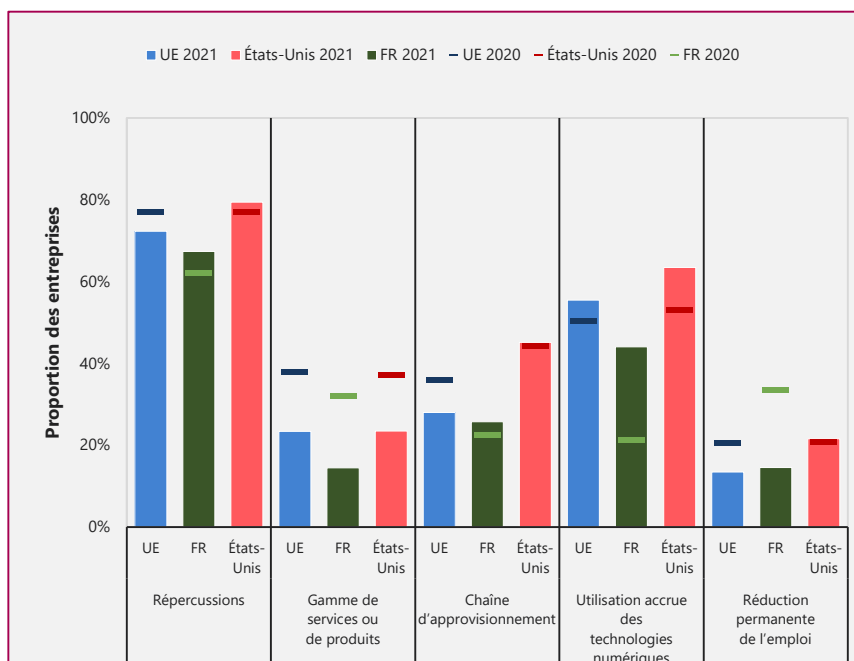
Les grandes entreprises sont plus susceptibles de déclarer investir dans de nouveaux produits ou services que les PME (32 % et 22 % respectivement). Les PME sont plus nombreuses que les grandes entreprises à ne pas avoir prévu d'investir (13 % contre 5 %).



Q. Pour les trois années à venir, quelle est votre priorité d'investissement : a) le remplacement de bâtiments, de machines, d'équipements et d'outils informatiques existants ; b) le renforcement des capacités concernant des produits ou des services existants ; c) le développement ou la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

RÉPERCUSSIONS À LONG TERME DE LA PANDÉMIE DE COVID-19



Il ne fait aucun doute que la pandémie de COVID-19 aura des répercussions à long terme sur les besoins et les priorités, et 67 % des entreprises françaises s'attendent à des incidences qui s'inscriront dans la durée. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (72 %).

De nombreuses entreprises (44 %) s'attendent à ce que la pandémie de COVID-19 entraîne une utilisation accrue des technologies numériques à long terme. Cette proportion est inférieure à la moyenne de l'UE (55 %), mais elle représente une forte augmentation par rapport au chiffre de l'enquête EIBIS 2020 (21 %).

Par rapport à l'année précédente, les entreprises françaises sont moins enclines à penser que la crise sanitaire aura une incidence à long terme sur leur gamme de services ou de produits (14 % contre 32 % dans l'enquête EIBIS 2020) et qu'elle aura pour conséquence une réduction permanente de l'emploi (15 % contre 34 %).

Q. Pensez-vous que la pandémie de COVID-19 aura des répercussions à long terme sur l'un des éléments suivants ?

Échantillon : toutes les entreprises.

Activités d'innovation

ACTIVITÉS D'INNOVATION

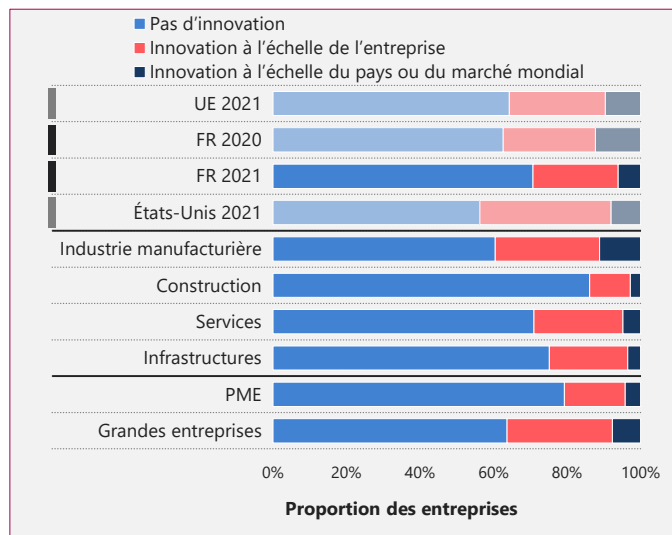
Environ 70 % des entreprises françaises n'ont pas du tout investi dans des activités d'innovation en 2020, une proportion supérieure à la moyenne de l'UE (64 %) et en hausse par rapport à l'enquête EIBIS 2020 (63 %). Les autres (29 %) ont développé ou adopté de nouveaux produits, procédés ou services dans le cadre de leurs activités d'investissement en 2020, soit une proportion inférieure à la moyenne de l'UE (36 %).

Les entreprises de l'industrie manufacturière ont été les plus enclines à innover (40 %), et celles du secteur de la construction les moins enclines (14 %).

En outre, les grandes entreprises ont eu davantage tendance à innover que les PME (36 % et 21 % respectivement).

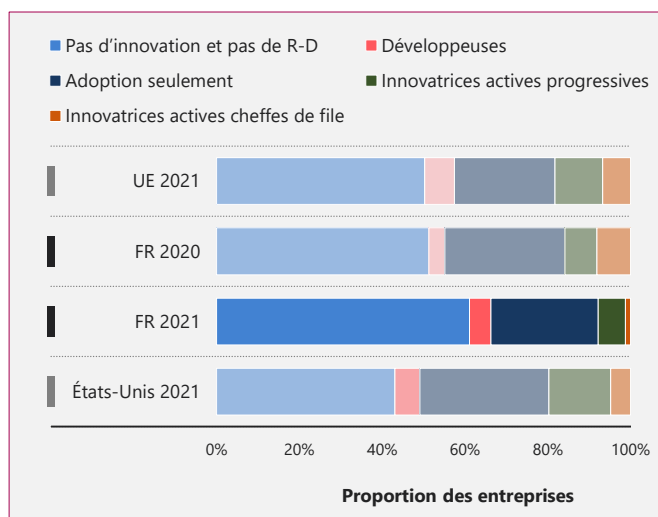
Q. Quelle proportion du total de l'investissement était destinée au développement ou à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?

Q. Ces produits, procédés ou services étaient-ils nouveaux à l'échelle de l'entreprise, du pays ou du marché mondial ?



Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

PROFIL D'INNOVATION



Q. Quelle proportion du total de l'investissement était destinée au développement ou à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?

Q. Ces produits, procédés ou services étaient-ils nouveaux à l'échelle de l'entreprise, du pays ou du marché mondial ?

Q. Au cours du dernier exercice financier, combien votre entreprise a-t-elle investi dans la recherche-développement (y compris l'acquisition de propriété intellectuelle) dans l'intention de maintenir ou d'accroître ses recettes futures ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

En examinant de plus près le comportement des entreprises en matière d'innovation et de recherche et développement, on constate que 8 % des entreprises en France relèvent de la catégorie des « innovatrices actives », soit une proportion inférieure à la moyenne de l'UE (18 %) et moins élevée que celle mise en évidence dans l'enquête EIBIS 2020 (16 %). En outre, 5 % des entreprises peuvent être classées dans la catégorie des « développeuses » (c'est-à-dire des entreprises qui n'ont pas mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services, mais ont alloué une part importante de leurs investissements à des activités de recherche-développement). Les « innovatrices progressives » et les « cheffes de file de l'innovation » ont mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services tout en investissant dans des activités de recherche-développement. Les deux profils divergent sur l'aspect nouveauté des produits, procédés ou services. Pour les innovatrices progressives, ces produits, procédés ou services sont nouveaux à l'échelle de l'entreprise, tandis que, pour les cheffes de file de l'innovation, ils sont nouveaux à l'échelle nationale ou mondiale.

Le groupe « pas d'innovation et pas de R-D » comprend les entreprises qui n'ont pas mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services au cours du dernier exercice financier. Le groupe « adoption seulement » a mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services, mais n'a pas déployé d'effort propre en matière de recherche-développement. Les « développeuses » sont les entreprises qui n'ont pas mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services, mais ont alloué une part importante de leurs investissements à des activités de recherche-développement. Les « innovatrices progressives » et les « cheffes de file de l'innovation » ont mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services tout en investissant dans des activités de recherche-développement. Les deux profils divergent sur l'aspect nouveauté des produits, procédés ou services. Pour les innovatrices progressives, ces produits, procédés ou services sont nouveaux à l'échelle de l'entreprise, tandis que, pour les cheffes de file de l'innovation, ils sont nouveaux à l'échelle nationale ou mondiale.

Activités d'innovation

MISE EN ŒUVRE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DE POINTE

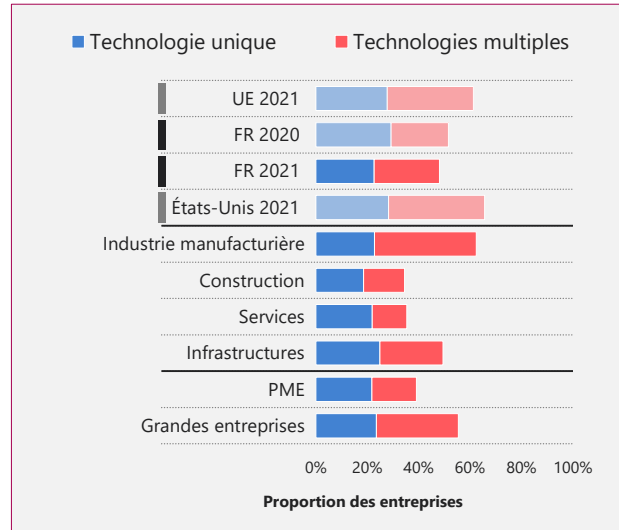
Dans l'ensemble, 48 % des entreprises ont adopté au moins une des quatre technologies numériques de pointe sur lesquelles elles ont été interrogées. Cette proportion est conforme à celle ressortant de l'enquête EIBIS 2020 (52 %) mais inférieure à la moyenne de l'UE (61 %).

Les entreprises manufacturières ont été les plus enclines à mettre en œuvre des technologies numériques de pointe (62 %), à l'opposé des entreprises de construction et de services (35 %).

Globalement, les grandes entreprises ont eu davantage tendance que les PME à déployer de telles technologies (55 % pour les premières, 39 % pour les secondes). En proportion, elles sont également plus nombreuses que les PME à avoir mis en œuvre des technologies numériques de pointe multiples (32 % contre 17 %).

Les entreprises manufacturières en France sont relativement avancées dans la mise en œuvre de la robotique (52 %).

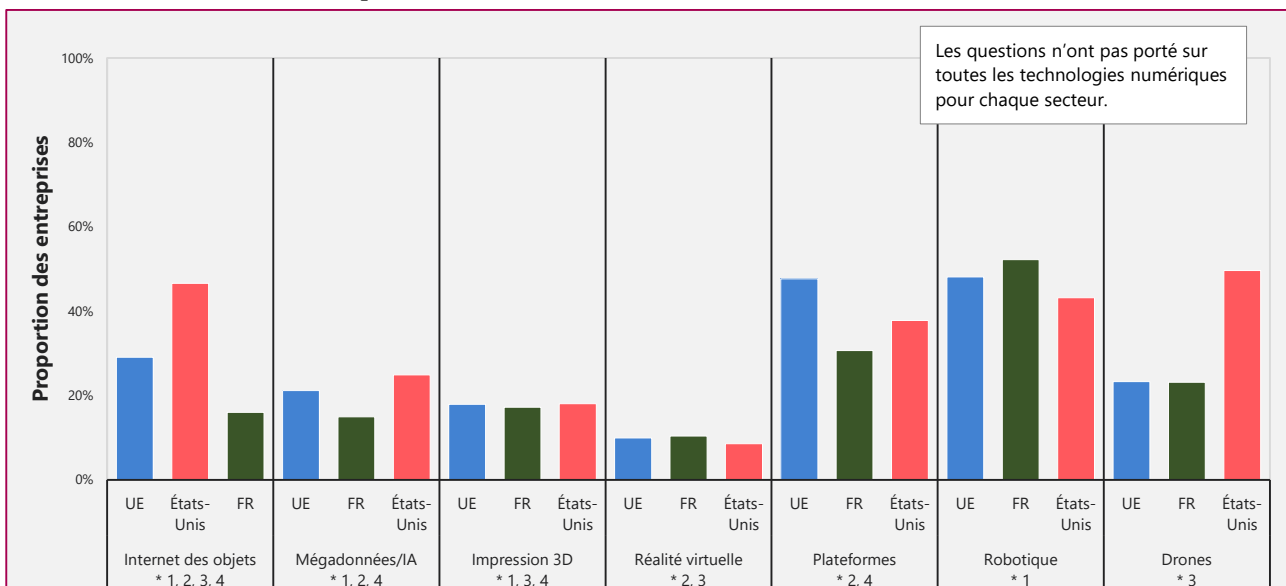
Q. Pouvez-vous dire, pour chacune des technologies numériques suivantes, si vous en avez entendu parler ou pas, si vous les avez mises en œuvre dans certaines parties de votre activité, ou si toute votre activité est organisée autour de ces technologies ?



Les technologies « mises en œuvre dans certaines parties de l'activité » et « autour desquelles toute l'activité est organisée » sont ici regroupées dans une même catégorie.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DE POINTE



* Secteur : 1 = question posée aux entreprises manufacturières, 2 = question posée aux entreprises du secteur des services, 3 = question posée aux entreprises du secteur de la construction, 4 = question posée aux entreprises du secteur des infrastructures

Q. Pouvez-vous dire, pour chacune des technologies numériques suivantes, si vous en avez entendu parler ou pas, si vous les avez mises en œuvre dans certaines parties de votre activité, ou si toute votre activité est organisée autour de ces technologies ?

Les technologies « mises en œuvre dans certaines parties de l'activité » et « autour desquelles toute l'activité est organisée » sont ici regroupées dans une même catégorie.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

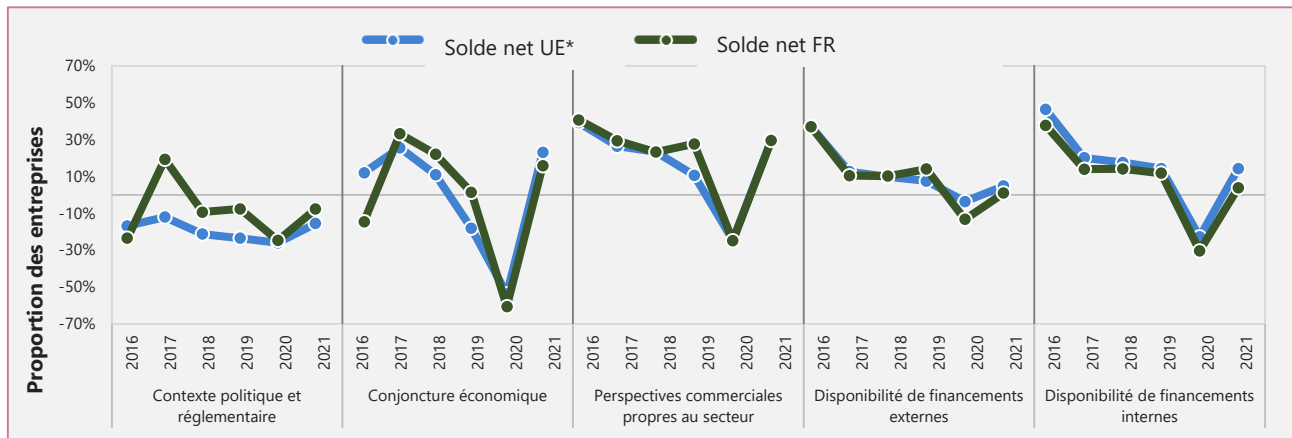
Taille de l'échantillon FR : secteur manufacturier (150) ; construction (153) ; services (141) ; infrastructures (149)

Moteurs et freins

PERSPECTIVES À COURT TERME DES ENTREPRISES

Dans l'ensemble, les entreprises s'attendent à une amélioration du climat économique ainsi que des perspectives commerciales dans leur secteur dans les douze prochains mois. On note ici un changement par rapport aux conclusions de

l'enquête EIBIS 2020, où la perception des perspectives à court terme était négative. Toutefois, les entreprises restent pessimistes face au contexte politique et réglementaire, conformément à la moyenne de l'UE.

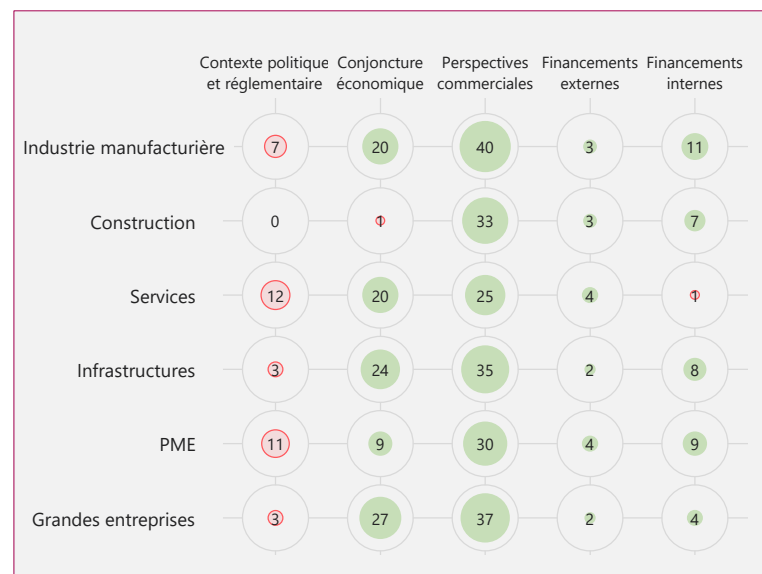


Q. Pour chacun des éléments suivants, pensez-vous qu'il s'améliorera, qu'il restera identique ou qu'il se détériorera au cours des douze prochains mois ?

*Le solde net correspond à la proportion des entreprises qui anticipent une amélioration moins la proportion de celles qui anticipent une dégradation.

Échantillon : toutes les entreprises.

PERSPECTIVES À COURT TERME PAR SECTEUR ET PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES (SOLDE NET EN %)



Veuillez noter que les chiffres en vert sont positifs et les chiffres en rouge sont négatifs.

Q. Pour chacun des éléments suivants, pensez-vous qu'il s'améliorera, qu'il restera identique ou qu'il se détériorera au cours des douze prochains mois ?

Échantillon : toutes les entreprises.

Les entreprises sont toujours plus nombreuses à avoir une vision positive plutôt que négative des perspectives commerciales propres à leur secteur et, dans une moindre mesure, de la disponibilité de financements externes. Les entreprises sont généralement plus nombreuses à avoir une vision plutôt négative que positive du contexte politique et réglementaire.

Les entreprises de construction restent dans l'ensemble légèrement pessimistes en ce qui concerne le climat économique (-1 %), ce qui est nettement inférieur à ce que l'on observe dans d'autres secteurs. Les entreprises de services sont légèrement pessimistes quant à la disponibilité de financements internes (-1 %).

Les PME ont tendance à être plus pessimistes que les grandes entreprises, sauf en ce qui concerne la disponibilité de financements externes, où l'écart n'est pas significatif.

Moteurs et freins

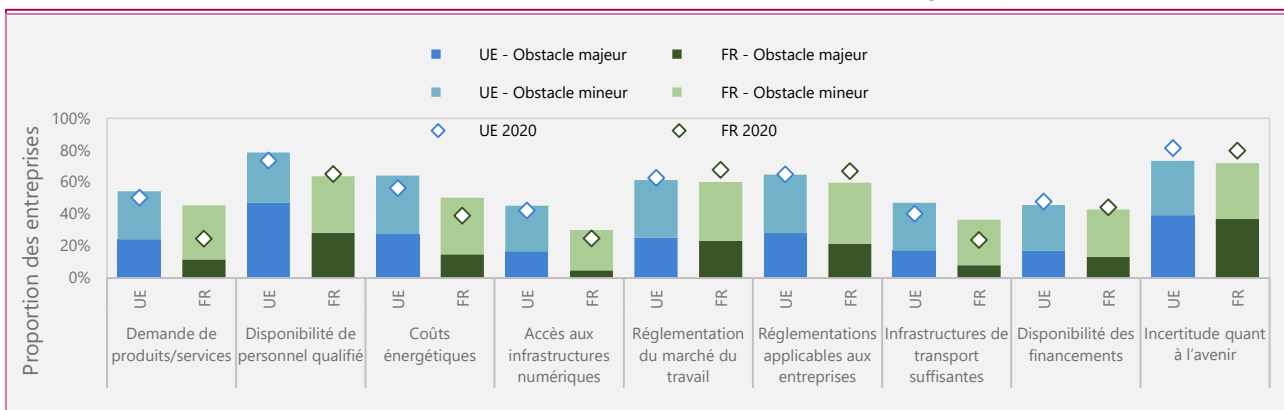
ENTRAVES À L'INVESTISSEMENT SUR LE LONG TERME

Les deux entraves à l'investissement les plus fréquemment citées sont l'incertitude quant à l'avenir (72 %) et le niveau de disponibilité de personnel qualifié (64 %).

Par rapport à la moyenne de l'UE, les entreprises françaises sont moins susceptibles de citer des mesures qu'elles considèrent comme des obstacles à long terme – à l'exception de la réglementation du marché du travail, du niveau de disponibilité des financements et de l'incertitude quant à l'avenir, où les

données sont conformes à la moyenne de l'UE.

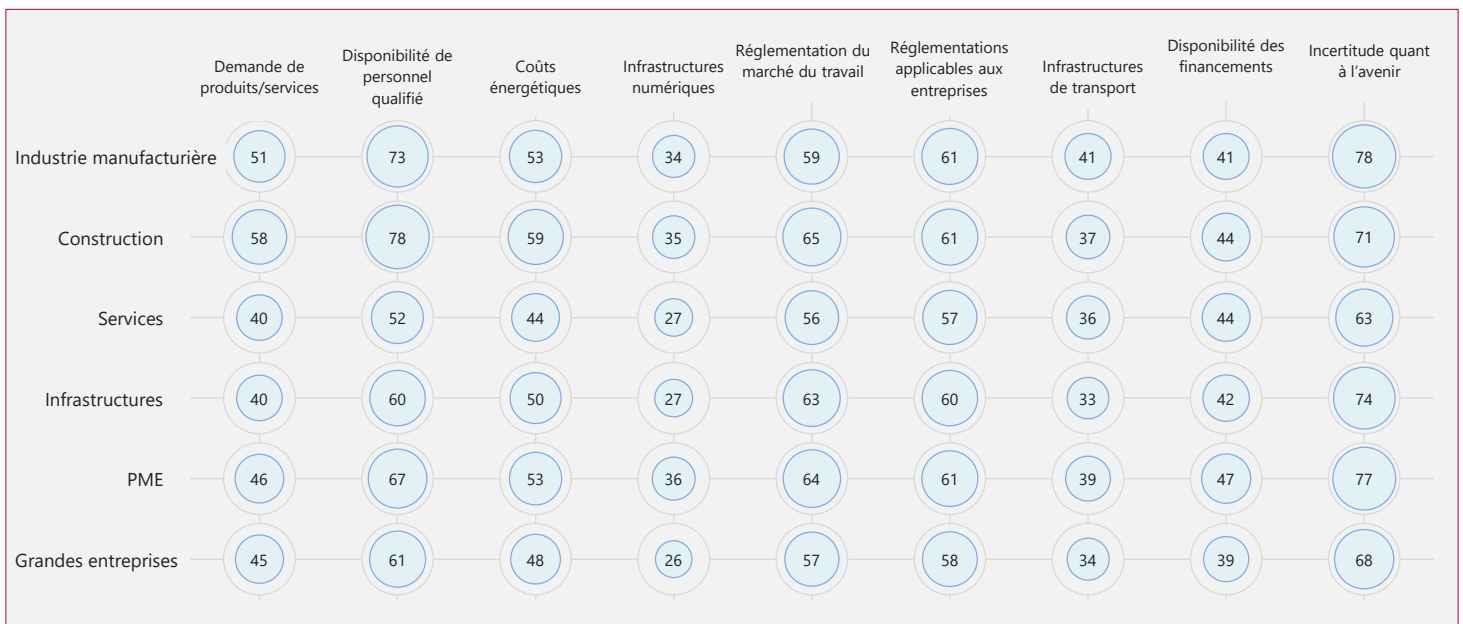
Alors que la proportion des entreprises mentionnant l'incertitude quant à l'avenir et les réglementations applicables aux entreprises et au marché du travail a diminué par rapport à l'enquête EIBIS 2020, celle des entreprises considérant le niveau de la demande de produits ou de services, les coûts de l'énergie et le manque d'infrastructures de transport suffisantes comme des entraves a augmenté par rapport à 2020.



Q. Lorsque vous considérez vos activités d'investissement en France, dans quelle mesure chacun des éléments suivants est-il un obstacle ? Est-ce un obstacle majeur, un obstacle mineur ou pas du tout un obstacle ?

Échantillon : toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre).

ENTRAVES SUR LE LONG TERME PAR SECTEUR ET PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES



Q. Lorsque vous considérez vos activités d'investissement en France, dans quelle mesure chacun des éléments suivants est-il un obstacle ? Est-ce un obstacle majeur, un obstacle mineur ou pas du tout un obstacle ?

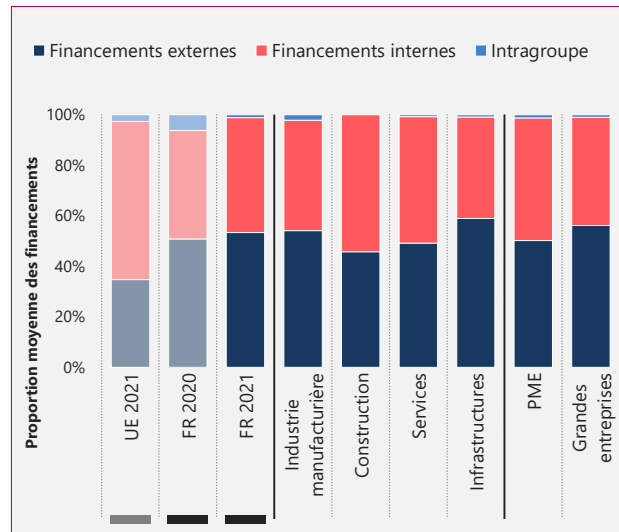
Dans les proportions indiquées, les obstacles « mineurs » et « majeurs » sont regroupés dans une catégorie.

Échantillon : toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Financement de l'investissement

SOURCES DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

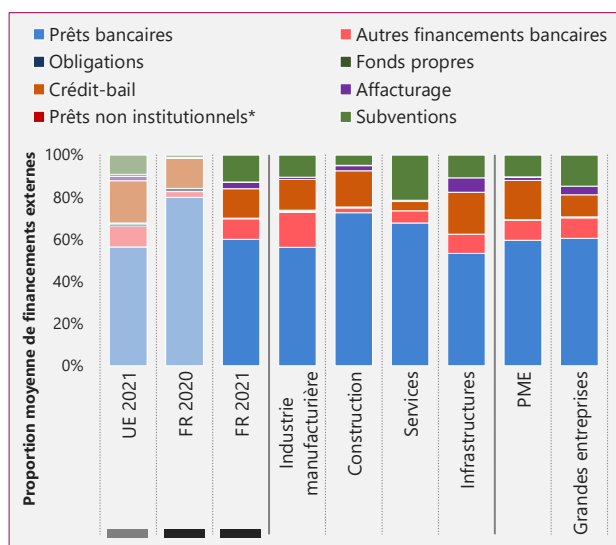
Les entreprises françaises ont continué à financer l'essentiel de leurs investissements en 2020 au moyen de ressources externes (53 %). Le chiffre est conforme à celui de l'enquête EIBIS 2020 (51 %) et reste nettement supérieur à la moyenne de l'UE (35 %).



Q. Quelle est la proportion de votre investissement financée par chacune des sources suivantes ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

TYPES DE FINANCEMENT EXTERNE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT



Les prêts bancaires ont continué de représenter la part la plus importante des financements externes en France (60 %, soit un pourcentage proche de la moyenne de l'UE, à 56 %, mais inférieur aux 80 % ressortant de l'enquête EIBIS 2020).

Les types de ressources externes utilisées parmi les entreprises en France correspondent globalement à la moyenne de l'UE, excepté que le crédit-bail représente une part moins importante des financements externes (14 % contre 20 %).

Le mode de financement externe varie en fonction des secteurs et de la taille des entreprises. Pour les entreprises manufacturières et pour celles du secteur des infrastructures, la part représentée par les prêts bancaires dans les financements externes est la plus faible (56 % et 53 % respectivement).

Q. Quelle proportion de votre financement externe représente approximativement chacune des sources suivantes ?

* Prêts consentis par la famille, des amis ou des partenaires d'affaires

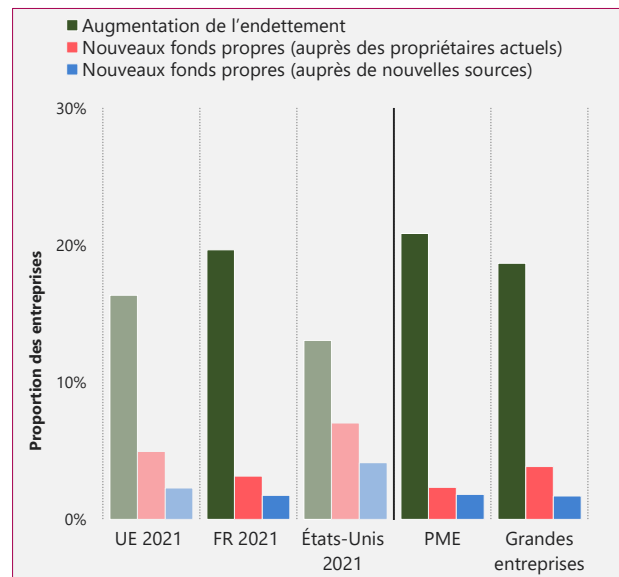
Échantillon : toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Financement de l'investissement

MESURES PRISES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

En raison de la crise sanitaire, 20 % des entreprises déclarent avoir emprunté davantage, soit une proportion proche de la moyenne de l'UE (16 %).

Environ 3 % des entreprises françaises ont levé de nouveaux fonds propres auprès de leurs propriétaires actuels, et 2 % sur le marché, soit des chiffres conformes à la moyenne de l'UE.



Q. Votre entreprise a-t-elle pris l'une des mesures suivantes en raison de la pandémie de COVID-19 ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

PROPORTION DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN SOUTIEN FINANCIER EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19



Le soutien public a été important en France : 58 % des entreprises déclarent avoir reçu un soutien financier depuis le début de la pandémie, ce qui correspond à la moyenne de l'UE (56 %).

Toutefois, la proportion des entreprises françaises qui ont bénéficié d'un nouveau crédit bonifié ou garanti est supérieure à la moyenne de l'UE (22 % contre 17 %), mais elle est inférieure pour ce qui est de l'obtention de subventions ou d'autres aides financières non remboursables (23 % contre 36 %).

Une entreprise sur six (16 %) indique avoir bénéficié de nouveaux délais de paiements, ce qui s'inscrit dans la moyenne de l'UE (17 %).

La situation est globalement comparable entre les PME et les grandes entreprises.

Q. Depuis le début de la pandémie, avez-vous reçu un soutien financier dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ? Il peut notamment s'agir d'un financement bancaire ou autre ou encore d'un financement garanti par l'État.

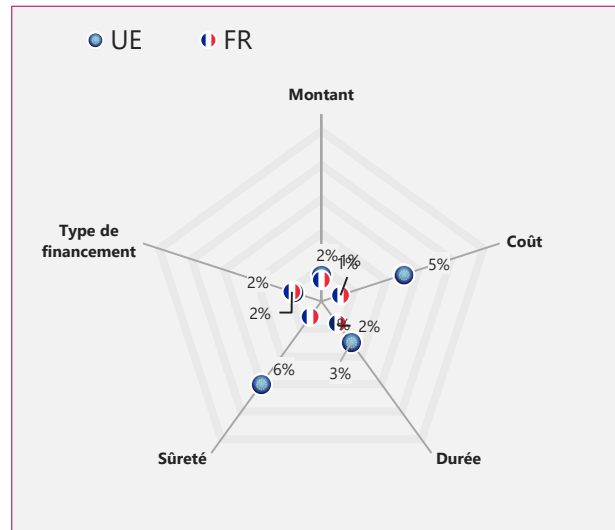
Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Accès au financement

DEGRÉ D'INSATISFACTION QUANT AUX FINANCEMENTS EXTERNES REÇUS

Globalement, les entreprises qui ont eu recours à des financements externes en 2020 se disent satisfaites du montant, du coût, de la durée, des sûretés exigées et du type de financement reçu. Celles qui ne sont pas satisfaites représentent entre 1 % et 2 %. Ces chiffres correspondent à la moyenne de l'UE.

Par rapport à la moyenne de l'UE, les entreprises en France sont moins susceptibles d'exprimer de l'insatisfaction quant au coût du financement ou aux exigences en matière de sûretés (5 % et 6 % au niveau de l'UE, respectivement).



Q. Quel est votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction concernant... ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

DEGRÉ D'INSATISFACTION PAR SECTEUR ET PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES (%)



Comme mentionné ci-dessus, les niveaux d'insatisfaction sont globalement faibles. Les plus forts taux d'insatisfaction concernent le type de financement externe pour les entreprises du secteur des infrastructures, et la durée du financement pour les PME (4 % dans les deux cas).

Dans l'ensemble, ce sont les entreprises de services et les grandes entreprises qui affichent les niveaux d'insatisfaction les plus faibles.

Q. Quel est votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction concernant... ?

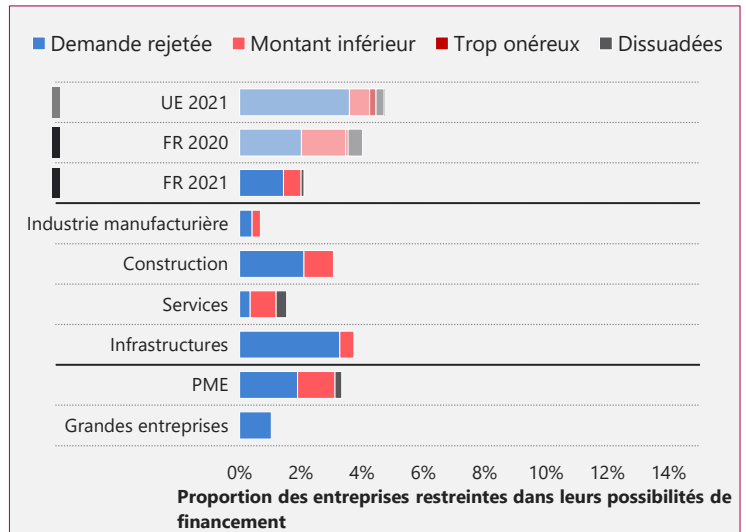
Échantillon : toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Accès au financement

PROPORTION D'ENTREPRISES RESTREINTES DANS LEURS POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Seulement 2 % des entreprises françaises peuvent être considérées comme restreintes dans leurs possibilités de financement, soit une proportion inférieure à la moyenne de l'UE (5 %) et en légère baisse par rapport à celle indiquée dans l'enquête EIBIS 2020 (4 %).

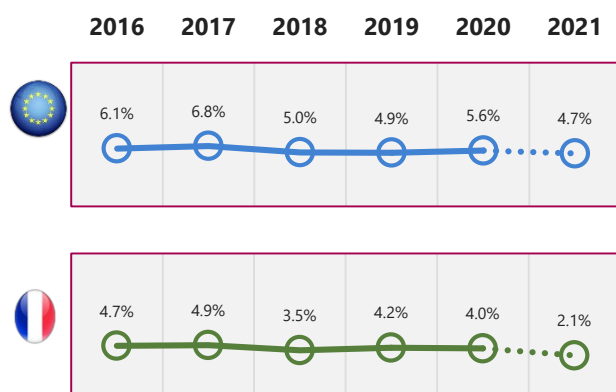
Les entreprises du secteur des infrastructures, les entreprises de construction et les PME sont les plus susceptibles d'être restreintes dans leurs possibilités de financement (4 %, 3 % et 3 % respectivement), principalement pour cause de demandes rejetées.



Parmi les entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement figurent : celles insatisfaites par le montant des financements obtenus (montant inférieur), celles qui ont sollicité des financements externes mais ne les ont pas obtenus (demande rejetée) et celles qui n'en ont pas sollicité car elles estimaient que les coûts d'emprunt seraient trop élevés (trop onéreux) ou qu'elles obtiendraient un refus (dissuadées).

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

ENTREPRISES RESTREINTES DANS LEURS POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT AU FIL DU TEMPS



La proportion des entreprises françaises restreintes dans leurs possibilités de financement a peu varié depuis l'enquête EIBIS 2020.

Cependant, la proportion des entreprises qui se disent restreintes dans leurs possibilités de financement en France (2 %) est à présent inférieure à la moyenne de l'UE (5 %).

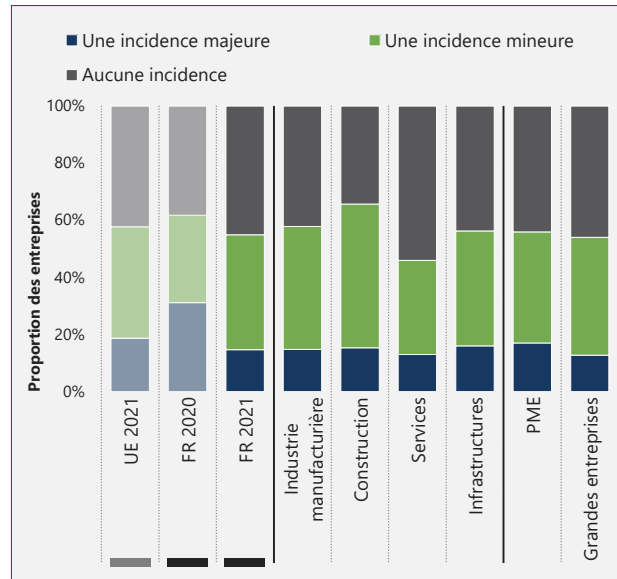
Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Changements climatiques et efficacité énergétique

INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RISQUE PHYSIQUE

Une majorité d'entreprises (55 %) déclarent que les changements climatiques ont actuellement une incidence sur leur activité, ce qui est conforme à la moyenne de l'UE (58 %). Cette situation correspond également à celle décrite dans l'enquête EIBIS 2020 (62 %), mais la proportion des entreprises faisant état d'une incidence majeure a chuté (15 % contre 31 % dans l'édition 2020) tandis que celle des entreprises signalant une incidence mineure a augmenté (40 % contre 31 % en 2020).

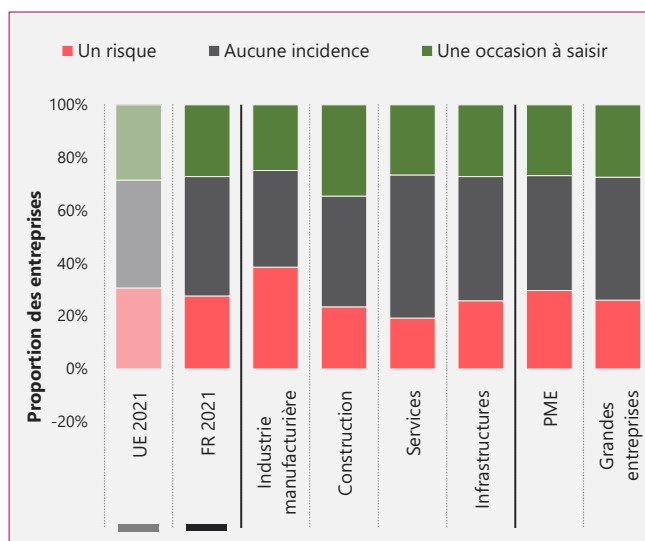
Les entreprises du secteur de la construction sont les plus susceptibles d'affirmer être touchées par les changements climatiques (66 %), tandis que celles du secteur des services le sont le moins (46 %).



Q. En ce qui concerne les changements climatiques et l'évolution des schémas météorologiques qui en découle, diriez-vous que ces phénomènes ont actuellement des incidences majeures, mineures ou qu'ils n'ont aucune incidence sur votre activité ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RISQUES ASSOCIÉS À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE NEUTRE EN CARBONE AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES



Les entreprises françaises commencent à prendre en compte les risques liés à la transition vers la neutralité carbone. Environ trois entreprises sur dix (28 %) considèrent que la transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes au cours des cinq prochaines années représente un risque pour elles ; 27 % estiment être bien placées pour tirer parti de cette transition, et 45 % pensent qu'elle sera sans incidence pour elles. Ces chiffres sont similaires à la moyenne de l'UE (31 %, 28 % et 41 % respectivement).

Les entreprises manufacturières sont les plus enclines à considérer la transition vers la neutralité carbone comme un risque (39 %), tandis que les entreprises de construction voient davantage cette transition comme une occasion à saisir (35 %).

Q. S'agissant de votre entreprise, selon vous, quelles seront les incidences de cette transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes, pour votre entreprise, au cours des cinq prochaines années ?

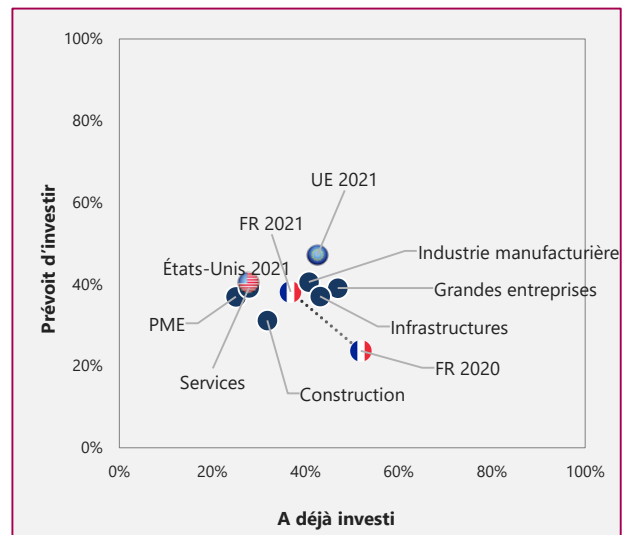
Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Changements climatiques et efficacité énergétique

PLANS D'INVESTISSEMENT VISANT À REMÉDIER AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En moyenne, 37 % des entreprises françaises ont déjà investi pour lutter contre les incidences des changements climatiques et 38 % envisagent de le faire dans les trois prochaines années. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne de l'UE (43 % et 47 % respectivement). La proportion des entreprises françaises qui ont prévu d'investir a augmenté par rapport à l'enquête EIBIS 2020 (24 %).

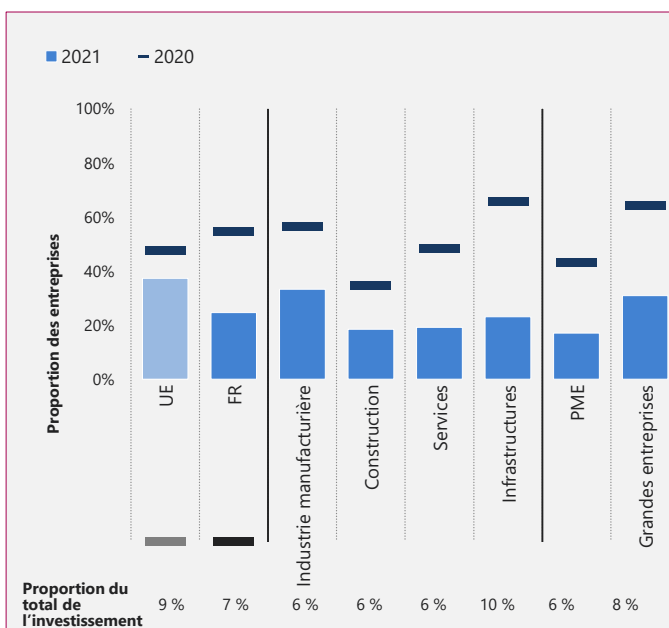
Les entreprises de services sont les moins nombreuses en proportion à avoir déjà investi pour lutter contre les changements climatiques (28 %). Les grandes entreprises sont plus nombreuses que les PME à avoir déjà investi dans ce domaine (47 % et 25 % respectivement).



Q. En ce qui concerne les investissements visant à remédier aux effets des phénomènes météorologiques et à réduire les émissions de carbone, lesquels des éléments suivants s'appliquent-ils ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

PROPORTION DES ENTREPRISES INVESTISSANT DANS DES MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PART DE L'INVESTISSEMENT TOTAL



Une entreprise sur quatre (25 %) déclare avoir investi dans des mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique, ce qui représente une nette baisse par rapport à l'enquête EIBIS 2020 (55 %) et une proportion inférieure à la moyenne de l'UE (37 %).

Les entreprises ont alloué en moyenne 7 % du total de l'investissement à l'amélioration de l'efficacité énergétique, ce qui est comparable à la moyenne de l'UE (9 %).

Le secteur manufacturier compte la plus grande proportion d'entreprises qui investissent dans des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique (33 %). Les grandes entreprises sont plus susceptibles d'investir que les PME (31 % et 17 % respectivement).

Tous secteurs et toutes catégories de taille confondus, on constate une diminution de la proportion des entreprises qui investissent pour améliorer l'efficacité énergétique depuis l'enquête EIBIS 2020. La baisse est la plus forte dans les entreprises du secteur des infrastructures (43 points de pourcentage).

Q. Quelle est la proportion du total de l'investissement effectué au cours du dernier exercice financier qui a été consacrée principalement à des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans votre entreprise ?

Échantillon : toutes les entreprises (pour la proportion des entreprises qui investissent)

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre) (proportion moyenne de l'investissement).

Gestion de l'entreprise, objectifs climatiques, équilibre hommes-femmes et effectifs

GESTION DE L'ENTREPRISE, OBJECTIFS CLIMATIQUES ET ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES

Les entreprises françaises sont moins nombreuses à avoir utilisé un système de suivi stratégique en 2020 par rapport à la moyenne de l'UE (41 % contre 55 %), mais elles sont plus nombreuses à avoir déployé des efforts pour atteindre un équilibre hommes-femmes (66 % contre 60 %).

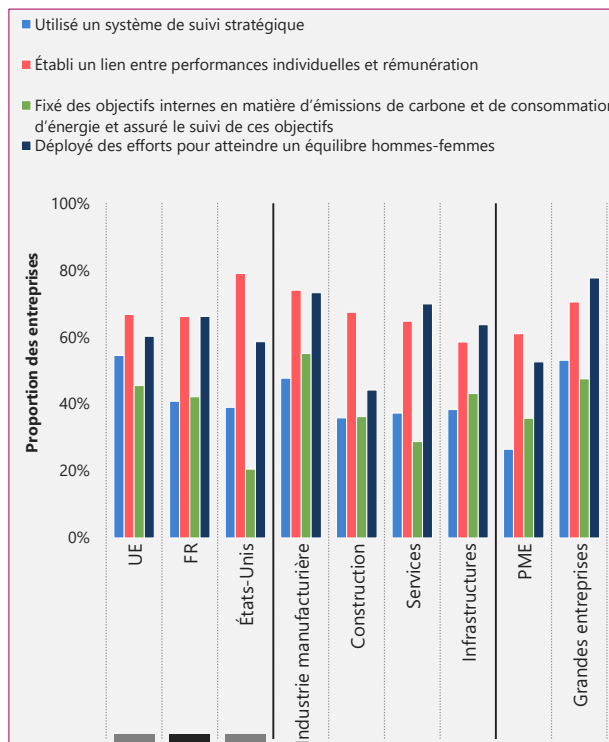
Deux entreprises sur trois (66 %) déclarent avoir établi un lien entre performances individuelles et rémunération et deux sur cinq (42 %) affirment s'être dotées d'objectifs internes en matière d'émissions de carbone et de consommation d'énergie et en avoir assuré le suivi.

Le secteur manufacturier compte la plus forte proportion d'entreprises déclarant avoir établi un lien entre performances individuelles et rémunération (74 %) et assuré le suivi d'objectifs en matière de climat (55 %). Les entreprises de construction se sont moins engagées pour atteindre un équilibre hommes-femmes (44 %) que celles d'autres secteurs (où la proportion va de 64 % à 73 %).

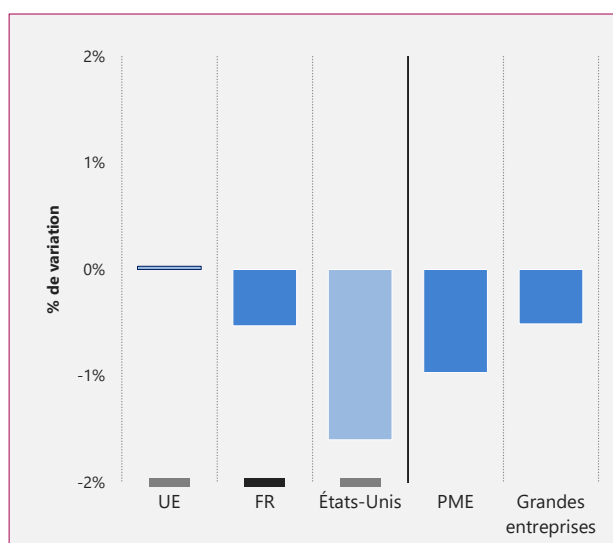
Les grandes entreprises ont davantage eu tendance que les PME à utiliser un système de suivi stratégique (53 % contre 27 %), à assurer le suivi d'objectifs en matière de climat (48 % contre 36 %) et à déployer des efforts pour atteindre un équilibre hommes-femmes (78 % contre 53 %).

Q. En 2020, votre entreprise a-t-elle...?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19



Dans l'ensemble, on note des variations peu importantes des effectifs des entreprises françaises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (-0,5 %). Cette situation est conforme à la moyenne de l'UE.

Q. Combien de personnes votre entreprise emploie-t-elle, à temps plein et à temps partiel, vous inclus, sur l'ensemble de ses sites ?

Q. Combien de personnes votre entreprise employait-elle à temps plein ou à temps partiel, sur l'ensemble de ses sites, au début de 2020, avant la pandémie de COVID-19 ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Enquête EIBIS 2021 – Détails techniques spécifiques au pays

INTERVALLES DE TOLÉRANCE APPLICABLES AUX POURCENTAGES SE SITUANT AU NIVEAU INDIQUÉ OU S'EN RAPPROCHANT

Les données finales sont calculées en fonction d'un échantillon et non pour l'ensemble de la population d'entreprises en France, de sorte que les pourcentages obtenus sont soumis aux intervalles de tolérance de l'échantillonnage. Ces derniers varient en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage concerné.

	UE	États-Unis	FR	Industrie manufacturière	Construction	Services	Infrastructures	PME	Grandes entreprises	UE comparée à FR	Construction comparée à industrie manufacturière	PME comparées aux grandes entreprises
	(11 920)	(802)	(600)	(151)	(153)	(145)	(150)	(470)	(130)	(11 920 contre 600)	(153 contre 151)	(470 contre 130)
10 % ou 90 %	1,1 %	3,5 %	2,7 %	5,0 %	5,1 %	5,3 %	5,1 %	2,4 %	4,5 %	2,9 %	7,1 %	5,1 %
30 % ou 70 %	1,7 %	5,3 %	4,1 %	7,6 %	7,7 %	8,1 %	7,8 %	3,7 %	6,8 %	4,4 %	10,8 %	7,7 %
50 %	1,8 %	5,8 %	4,5 %	8,3 %	8,4 %	8,8 %	8,5 %	4,0 %	7,4 %	4,8 %	11,8 %	8,4 %

GLOSSAIRE

Investissement	Il est considéré qu'une entreprise a investi si elle a dépensé plus de 500 EUR par employé pour des activités d'investissement dans l'intention de maintenir ou d'accroître ses recettes futures.
Cycle d'investissement	Il est déterminé en se basant sur les investissements attendus pendant l'exercice financier en cours par rapport à ceux du dernier exercice, ainsi que sur le pourcentage d'entreprises dont les investissements sont supérieurs à 500 EUR par employé.
Industrie manufacturière	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE), les entreprises du groupe C (industrie manufacturière).
Secteur de la construction	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE), les entreprises du groupe F (construction).
Secteur des services	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE), les entreprises du groupe G (commerce de gros et de détail) et du groupe I (hébergement et restauration).
Secteur des infrastructures	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE), les entreprises des groupes D et E (services collectifs), du groupe H (transports et entreposage) et du groupe J (information et communication).
PME	Entreprises comptant entre 5 et 249 employés.
Grandes entreprises	Entreprises comptant au moins 250 employés.

Remarque : cette synthèse de l'enquête EIBIS 2021 se réfère de manière interchangeable à « l'exercice écoulé », au « dernier exercice financier » ou à « 2020 ». Toutes ces désignations se réfèrent aux résultats recueillis lors de l'enquête EIBIS 2021, la question posée se rapportant à l'exercice écoulé et la majeure partie de l'exercice étant située en 2020 au cas où l'exercice financier ne coïnciderait pas avec l'année civile 2020.

Enquête EIBIS 2021 – Détails techniques spécifiques au pays

Cette synthèse présente une sélection de conclusions fondées sur des entretiens téléphoniques (menés de mars à juillet 2021) auprès de 600 entreprises situées en France.

TAILLE DES ÉCHANTILLONS DE SONDAGE (*Graphiques regroupant plusieurs échantillons – en raison de l'espace limité, seul l'échantillon le plus petit est montré)

Définition de l'échantillon et référence des pages	UE 2021/2020	États-Unis 2021	FR 2021/2020	Industrie manufacturière	Construction	Services	Infrastructures	PME	Grandes entreprises
Toutes les entreprises, p. 2, p. 6, p. 7, p. 10, p. 11.	11 920/11 971	802	600/601	151	153	145	150	470	130
Toutes les entreprises (sauf celles qui n'existaient pas il y a trois ans), p. 6.	11 910/11 949	802	600/599	151	153	145	150	470	130
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 2.	11 620/11 634	768	575/586	146	145	141	142	458	117
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 4 (partie supérieure).	11 860 / n. d.	800	598 / n. d.	150	152	145	150	468	130
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 4 (partie inférieure).	11 891 / n. d.	802	598 / n. d.	150	153	145	149	468	130
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 5 (partie supérieure).	11 814/11 971	768	592/601	147	153	143	148	465	127
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 5 (partie inférieure).	11 760/0	766	591/0	147	152	143	148	464	127
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 7 (partie supérieure).	11 765/11 727	793	591/589	150	150	142	148	465	126
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 8 (partie supérieure).	11 648/11 720	779	593/600	146	153	143	150	466	127
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 8 (partie inférieure).	8 780/9 039	618	342/437	85	92	72	92	277	65
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 9.	11 891/11 938	802	594/598	150	153	141	149	467	127
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 13 (partie supérieure).	11 882 / n. d.	777	595 / n. d.	148	153	144	149	467	128
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 13 (partie inférieure).	11 857 / n. d.	775	590 / n. d.	148	150	144	147	465	125
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 15.	11 518/11 477	743	564/578	141	141	138	143	448	116
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 16 (partie supérieure).	11 849/11 898	798	597/599	149	152	145	150	469	128
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 16 (partie inférieure).	11 384 / n. d.	783	575 / n. d.	144	151	136	143	451	124
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 17.	11 659/11 739	775	572/581	144	147	140	140	453	119
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 18 (partie supérieure)*.	11 616 / n. d.	774	581 / n. d.	147	149	139	145	459	122
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 18 (partie inférieure).	11 664/11 402	794	590/582	148	152	143	146	468	122
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 3 (partie supérieure).	9 670/10 138	674	455/517	123	120	94	117	344	111
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 3 (partie inférieure).	9 523/9 874	667	357/453	87	97	78	94	289	68
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 12.	8 675/9 255	621	355/436	82	100	74	98	285	70
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre)*, p. 17.	11 920/11 971	802	600/601	151	153	145	150	470	130
Toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 12.	4 003/4 354	284	239/273	57	64	46	71	185	54
Toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 14*.	3 964/4 310	281	240/274	57	62	46	74	186	53



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Département Analyses économiques
economics@eib.org
www.eib.org/economics

Bureau d'information
+352 4379-22000
info@eib.org

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
www.eib.org

 twitter.com/EIB

 facebook.com/EuropeanInvestmentBank

 youtube.com/EIBtheEUBank

© Banque européenne d'investissement, 02/2022 PDF: ISBN 978-92-861-5199-6

France

Synthèse par pays

ENQUÊTE BEI SUR L'INVESTISSEMENT

2022